

La ville de Vieux-Condé,  
la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais,  
l'A.C.S.E.,  
le délégué du préfet,

en partenariat avec

le rectorat de l'académie de Lille  
l'inspection académique du Nord

et en lien étroit avec

le conseil régional du Nord Pas-de-Calais  
le conseil général du Nord.

**Dans le cadre du programme de résidences-mission  
d'artistes à des fins d'action culturelle et territoriale intitulé**

## **QU(Art)IER**

**UN APPEL A CANDIDATURES**

**est lancé en direction d'artistes intervenant dans le champ de la  
création contemporaine dans l'espace public**

***Arts dans l'espace public - Art, ville et nature***

### **Une résidence-mission à Vieux-Condé**

Le programme de résidences-mission QU(art)IER s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, le préfet délégué à l'égalité des chances et à la cohésion sociale et les collectivités concernées par la politique de la ville. Une résidence-mission est menée, à des fins d'action culturelle et territoriale, prioritairement en faveur des habitants des quartiers relevant de cette politique.

Si ici, la résidence-mission s'applique à un territoire de proximité (les habitants des quartiers Solitude/Hermitage et du Jard), elle aura cependant vocation à être valorisée sur l'ensemble de la commune de Vieux-Condé (59) pour une population de 11 000 habitants.

Afin de faire plus ample connaissance avec la commune d'accueil de la résidence-mission, vous pouvez cliquer sur le lien ci-après :

**[www.ville-vieux-conde.fr](http://www.ville-vieux-conde.fr)**

## Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant trois mois ainsi que sur une diffusion, à travers le ou les quartiers concernés, d'une part représentative de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion en lieux dédiés, ou non dédiés, s'envisagera dès l'amont de la période de résidence et se poursuivra tout au long de sa durée.

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

### Ceci se traduit, concrètement, par

**Une première phase**, située en tout début du temps de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec diverses équipes de professionnels en lien avec des groupes d'habitants du ou des quartiers concernés (par exemple : une équipe enseignante, administrative et technique d'une école, d'un collège, d'un lycée, une équipe de responsables et d'animateurs d'une association ou d'un centre de loisirs, l'équipe pluri-professionnelle d'une maison de retraite, d'un établissement de santé, le personnel de mairie, d'un service public, d'une entreprise, etc ...)

Ces équipes de professionnels sont toutes invitées à appréhender, lors de ces rencontres, la recherche et la production de l'artiste-résident(e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif.

Ces professionnels sont également sollicités, lors de ces rencontres ou à leur issue, afin d'évoquer avec l'artiste résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son oeuvre aux publics qu'ils côtoient, qu'ils accompagnent ou dont ils ont la responsabilité.

Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'élaborer, à se co-construire, ce que l'on appellera (faute d'avoir trouvé une dénomination plus adéquate. Chaque artiste-résident(e) étant d'ailleurs largement invité(e) à proposer la sienne propre) un *geste artistique* à destination de ces publics.

Tout ceci indique que, pendant cette première phase, l'artiste-résident(e) est beaucoup plus invité(e), dans un souci et un objectif de démultiplication, à travailler avec des professionnels (enseignants, éducateurs, animateurs, etc) que directement avec les habitants.

Puis, **une seconde phase** au cours de laquelle se construisent entre l'artiste résident(e) et ces diverses équipes professionnelles rencontrées toutes sortes d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, que l'on appelle donc gestes artistiques, sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ces gestes artistiques sont également conçus, à chaque fois, en prenant en compte le contexte d'exercice de l'équipe partenaire professionnelle et ses différents degrés d'implication possible.

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste résident(e) et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, permettant au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création, le geste artistique peut être, selon le cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé, etc.

Chaque geste grand ou petit, peut se déployer aussi bien au sein d'un établissement scolaire, d'un centre de loisirs, d'une structure culturelle, d'un centre social, d'une maison de retraite, d'une entreprise etc que dans l'espace public ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste résident(e) ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

Ces formes d'intervention de nature clairement artistique se différencient très nettement des traditionnels "ateliers de pratique artistique" et ne doivent donc pas se confondre avec ces dispositifs qui relèvent d'autres cahiers des charges aux finalités différentes, et d'autres financements.

Ce sont au minimum, 18 équipes pédagogiques, éducatives, associatives, culturelles, socioculturelles, d'action sociale, etc. différentes qu'est appelé à rencontrer l'artiste résident(e) durant son séjour avec pour perspective la co-construction de gestes artistiques.

Les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à rendre visibles aux yeux de la population la présence de l'artiste-résident(e) et de sa production artistique.

Ainsi, l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les différents professionnels et équipements culturels du territoire d'action. Ces partenaires sont invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions du (de la) résident(e).

De même, en ce qui concerne la communication générale à propos de la résidence-mission, un partenariat est recherché avec les différents canaux et supports traditionnels irriguant le territoire. Ce travail se mène, en particulier, en partenariat permanent avec le service communication de la ville de Vieux-Condé.

## Enjeux et objectifs

- permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte,
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de découvertes d'œuvres, de productions artistiques
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique "tout au long de la vie", cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs.
  - contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture
  -

## A propos de cet appel à candidatures précis, Qui recherche-t-on ?

Il est recherché en vue d'une résidence-mission, qui va s'exercer sur la commune de Vieux-Condé, un(e) artiste français(e) ou étranger(e), dont la recherche et la production sont inscrites dans le champ de la création contemporaine dans l'espace public, sont traversées par la question du territoire (histoire, identité ...) et du paysage (géographique, humain, urbanistique ...).

Cette résidence-mission s'inscrit dans le prolongement de l'initiative "Mine d'Art en Sentier" portée en 2012 par le Parc Naturel régional Scarpe Escaut en partenariat avec la ville de Vieux-Condé et les acteurs culturels, sociaux, éducatifs... du territoire, dans le cadre du classement du Bassin Minier au patrimoine mondial de l'humanité.

Cette initiative a consisté en la création d'un parcours d'installations artistiques, relevant d'une thématique « art et nature », laquelle a été accompagnée d'un important travail de médiation sociale, éducative et culturelle.

La ville de Vieux-Condé souhaite poursuivre cette dynamique, l'enrichir et lui donner un caractère pérenne au regard notamment de ses projets en lien avec la thématique du jardin et de la nature en ville (création d'un jardin solidaire et partagé dans le quartier de la Solitude, animation d'un jardin pédagogique et botanique, jardins solidaires de la Cité Taffin, square du J'art au Centre socio-culturel, réhabilitation du "chemin des gueules noires" ....).

L'ambition, au travers de la résidence mission, est de contribuer à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances des habitants sur leur territoire par une démarche artistique forte.

L'artiste doit pouvoir, à travers son propre propos, questionner les habitants sur leur quotidien et la perception de leur territoire et mener des actions ou gestes artistiques permettant le partage avec le plus grand nombre.

L'artiste candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de sa production artistique le plus grand nombre des acteurs du territoire, qu'ils appartiennent au secteur éducatif, culturel, associatif, social ... etc.

S'il est à noter que le principe de la résidence-mission a été (à la suite d'un long et constructif audit des artistes, des acteurs des mondes culturel, éducatif, enseignant, d'action sociale, etc, des élus et des techniciens des collectivités) élaboré de manière à placer l'artiste en position centrale et fédératrice, il n'en reste pas moins qu'elle privilégie le (la) résident(e) individuel(le) voire le duo.

Ceci n'est pas incompatible, comme ici dans le cadre d'un appel à projets lancé en direction d'artistes évoluant, agissant dans l'espace public, avec l'appartenance ou la collaboration permanente ou régulière à/avec une compagnie. Bien au contraire. Dans le cadre du volet diffusion de la résidence-mission, en fonction des moyens mobilisés, la présence de la compagnie est une évidence. Celle-ci, toutefois, reste ponctuelle. Le (la) résident(e) est membre de la compagnie, désireux (se), au nom de celle-ci ou en son nom propre de vivre un temps significatif d'expérimentation artistique et d'action culturelle susceptible par ailleurs de nourrir ses propres recherches et démarches artistiques ou celles de la compagnie.

## Conditions financières et matérielles

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation financière de 9 000 euros nets (allocation calculée sur la base de 3 000 euros par mois, hors charges donc). Ceci grâce aux contributions de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), de la ville de Vieux-Condé et du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider de manière effective sur le territoire. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par la ville de Vieux-Condé.

L'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements, être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel.

Ses frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge par la ville de Vieux-Condé sur la base d'un forfait.

Un voyage aller-retour de son domicile au territoire de résidence est également pris en charge. En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de la résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend, par ailleurs, en charge le coût relatif à la tenue d'une *27ème heure artistique* (\*) qui se déroule, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, en amont de la résidence.

(\*) Pour information, ce que l'on appelle, en région Nord Pas-de-Calais / Académie de Lille, la *27ème heure artistique* prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants de faire connaissance, de manière approfondie, avec un créateur et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une conférence très illustrée et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément les rencontres avec des équipes d'enseignants en vue de co-constructions de gestes artistiques. Avec l'accord des autorités locales de l'éducation nationale, la *27ème heure artistique* peut également bénéficier aux autres équipes de professionnels concernées par la résidence-mission.

## Les partenaires locaux

La dimension territoriale de l'action nécessite un lien fort avec les structures, équipements et associations culturels, socioculturels, socio-éducatifs qui sont implantés sur le territoire de la ville de Vieux-Condé ou qui l'irriguent. Cela implique aussi un lien avec les établissements scolaires.

Peuvent être cités, parmi les structures à concerner par la résidence-mission :

- La Maison pour Tous (Solitude/Hermitage)
- Les comités de quartier
- Le centre socio-culturel
- Le service Jeunesse
- Le service communication
- La maison de retraite : Logement Foyer Restaurant "Carrefour de l'amitié"
- Le service de la politique de la ville
- Les adultes relais de la ville
- Le chargé de mission – Aménagement du territoire développement durable
- la médiathèque
- la ludothèque
- l'école municipale de musique
- le Boulon, centre national des arts de la rue (en préfiguration)
  
- Le collège Jean Jaurès
- L'école Joliot Curie
- L'école Carnot
- L'école Caby
- L'école du Mont de Péruwelz
- L'école maternelle du Centre

- L'école maternelle Pierre Lemoine
- L'école maternelle du Mont de Péruwelz
- L'école maternelle du Rieu
  
- Les associations sportives et culturelles de la ville de Vieux-Condé
  
- Les services espaces verts
- Les bailleurs sociaux
- Le parc naturel régional Scarpe Escaut

## Accompagnement

C'est le Boulon, centre national des arts de la rue (en préfiguration), porteur d'un projet dédié aux arts vivants dans l'espace public, qui a été choisi par la ville de Vieux-Condé et ses partenaires pour être l'opérateur de la résidence-mission. Cette structure a, de ce fait, pour missions :

- d'accompagner l'artiste retenu(e) afin de le(la) guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser cette résidence avec le concours des services, associations, structures, comités d'habitants, équipes pédagogiques, d'envisager avec celles-ci la plus importante des diffusions possibles,
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission). Des rencontres avec les équipes pédagogiques avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux ; des rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs avec le concours de la ville et des responsables du monde associatif,
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase de la résidence-mission),
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artistes, gestion du budget, ...), ceci en lien avec la ville de Vieux-Condé,
- d'organiser la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible auprès de l'ensemble des habitants de Vieux-Condé. Ceci en collaboration étroite avec le service communication de la ville.

## Période et durée de la résidence

La période de la résidence est prévue du **17 mars au 17 juin 2014**

Il s'agit donc d'une résidence de trois mois pleins et consécutifs, à raison de cinq à six jours par semaine.

## Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure opératrice, de la ville de Vieux-Condé et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des formes artistiques du (de la) résident(e) (éventuellement rejoint(e) de manière ponctuelle par d'autres membres de la compagnie dont il ou elle, le cas échéant, serait partie prenante ou intégrante) dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées.

## Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels ou précisions :

Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel (le), français(e) ou étranger(e). Il ou elle a une production conséquente, et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française. Il ou elle détient un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

### Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la résidence-mission,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e),
- une liste de formes / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence. Le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée

N.B : il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.



Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **4 novembre 2013** par courriel de préférence, sous format PDF, à l'adresse suivante :

**virginie.foucault@leboulon.fr**

(avec pour sujet/objet : QU(Art)IER Vieux-Condé, suivi du nom du candidat ou de la candidate)

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres ou des documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Virginie Foucault  
Le BOULON  
ZA le Brasseur  
Avenue de la Gare  
(F) 59 690 Vieux-Condé

L'artiste précise également s'il ou si elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) aux alentours du **30 novembre 2013**.

### **Pour plus d'informations**

#### **Contactez :**

LE BOULON  
Delphine Duong,  
Assistante de direction  
Le Boulon, Centre National des Arts de la Rue (en préfiguration)  
ZA Le Brasseur  
Avenue de la Gare  
(F) 59 690 Vieux-Condé

Tél : +33 3 27 20 35 40  
Fax : +33 3 27 20 35 49  
Email : delphine.duong@leboulon.fr

ou

LA VILLE DE VIEUX-CONDE  
Maurice Distinguin  
Directeur Général des Services  
Hôtel de Ville  
1 rue André Michel  
(F) 59 690 Vieux-Condé

Tél : +33 3 27 21 87 08

Email : Maurice.Distinguin@ville-vieux-conde.fr

### **Éléments de référence**

Quelques sites permettant de faire plus ample connaissance avec les équipements de la ville de Vieux-Condé et du territoire :

[www.ville-vieux-conde.fr](http://www.ville-vieux-conde.fr)

[www.leboulon.fr](http://www.leboulon.fr) / [www.lesturbulentes.com](http://www.lesturbulentes.com)

[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr) / [www.valenciennes-metropole.fr](http://www.valenciennes-metropole.fr) / [www.bmu.fr](http://www.bmu.fr)